

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation :
04/04/2024

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

Date d'affichage :
12/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - Mme Mélanie BLEICHER - Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT - Mme Sarah GROSCLAUDE - M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Objet de la
délibération

Mme Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire de séance.

N° 25

M. le Maire présente le budget primitif pour 2024 du budget bois.

Vote du budget
primitif

Après examen du projet et sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Budget Bois

Année 2023

- **Approuve et adopte** le budget primitif de 2024 qui se présente ainsi :

BP 2024 Prévisionnel

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes
Dépenses réelles	49.000 €	Recettes réelles	49.000 €
INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes
Dépenses réelles	15.337,05 €	Recettes réelles	15.337,05 €

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO

